

L'association Chats Sans Voix



Organise

Le 06 Septembre 2026 son

Marché aux Puces

De 8 :00 à 17 :00

4 € les 4 mètres

Emplacements numérotés Rue Fontaine à Annequin

Installation à partir de 6:30

Réservations / Inscriptions :

📌 Inscriptions au 35 rue de Gorre à Annequin :

- Mercredis 19 août, 26 août et 2 septembre, de 18 h à 19 h 30 ;
- Samedis 22 août, 29 août et 5 septembre, de 10 h à 11 h.

⚠️ La permanence du mercredi 19 août est exclusivement réservée aux habitants de la rue Fontaine.

Ou :

- Mail : chats.sans.voix@gmail.com
- Facebook (Messenger) : Chats Sans Voix

Renseignements au 06.85.41.27.96 (Marie)

Fiche inscription au verso

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

L'association Chats Sans Voix



Organise

Le 06 Septembre 2026 son

Marché aux Puces

De 8 :00 à 17 :00

4 € les 4 mètres

Emplacements numérotés Rue Fontaine à Annequin

Installation à partir de 6:30

Réservations / Inscriptions :

📌 Inscriptions au 35 rue de Gorre à Annequin :

- Mercredis 19 août, 26 août et 2 septembre, de 18 h à 19 h 30 ;
- Samedis 22 août, 29 août et 5 septembre, de 10 h à 11 h.

⚠️ La permanence du mercredi 19 août est exclusivement réservée aux habitants de la rue Fontaine.

Ou :

- Mail : chats.sans.voix@gmail.com
- Facebook (Messenger) : Chats Sans Voix

Renseignements au 06.85.41.27.96 (Marie)

Fiche inscription au verso

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

Organisateur : Association Chats Sans Voix
INSCRIPTION : Marché aux Puces du 06.09 Rue Fontaine à Annequin

Personne physique : ☐
Personne morale : ☐

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom
Né(e) le
à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville.....
Tél.
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Si je suis une personne morale :

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :
.....
Produits vendus sur le marché :
N° de registre du commerce/des métiers : de
.....
dont le siège est au (adresse):
ayant la fonction dedans la personne morale.

Déclare sur l'honneur : (valable uniquement pour les personnes physiques)

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Ne laisser aucun déchets, objets invendus sur votre emplacement sous peine d'amende

Déclare sur l'honneur : (valable uniquement pour les personnes morales)

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____€ pour l'emplacement pour une longueur de _____mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la
Commune d'organisation

Organisateur : Association Chats Sans Voix
INSCRIPTION : Marché aux Puces du 06.09 Rue Fontaine à Annequin

Personne physique : ☐
Personne morale : ☐

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom
Né(e) le
à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville.....
Tél.
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Si je suis une personne morale :

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :
.....
Produits vendus sur le marché :
N° de registre du commerce/des métiers : de
.....
dont le siège est au (adresse):
ayant la fonction dedans la personne morale.

Déclare sur l'honneur : (valable uniquement pour les personnes physiques)

- de ne pas être commerçant (e)
 - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
 - Ne laisser aucun déchets, objets invendus sur votre emplacement sous peine d'amende
- Déclare sur l'honneur : (valable uniquement pour les personnes morales)**
- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
 - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____€ pour l'emplacement pour une longueur de _____mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de
de la Commune d'organisation